


Février 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent treizième session
Rome, 18 - 22 mars 2013
Évaluation du Bureau régional et du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale
RÉPONSE DE LA DIRECTION

A. Réponse générale

1. La Direction de la FAO se félicite de cette évaluation, qui porte sur les performances du Bureau régional pour l'Europe (REU) et du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (SEC) s'agissant des services offerts aux pays de la région, et qui formule des recommandations pratiques en vue de l'amélioration de l'efficacité de ces bureaux.
2. La Direction approuve le processus et la méthodologie suivis lors de l'évaluation et apprécie l'approche prospective de celle-ci en ce qu'elle se concentre sur les incidences de la réforme en cours au niveau des bureaux décentralisés. L'évaluation, lancée au début de l'année 2012, a été menée lors d'une période de débats importants et de grands changements transformationnels dans l'approche suivie par la FAO en matière de décentralisation, fournissant ainsi des informations et des données détaillées sur le processus dès lors que celui-ci a eu des incidences sur la région.
3. La présente réponse de la Direction a été préparée sous la houlette du Sous-Directeur général/Représentant régional pour l'Europe et l'Asie centrale, en étroite collaboration avec de nombreuses autres unités concernées.
4. Le rapport d'évaluation contient huit recommandations de haut niveau et 22 sous-recommandations. La Direction accepte 14 des 22 sous-recommandations, en accepte partiellement quatre et en rejette quatre.

B. Contexte et points essentiels de l'évaluation

5. L'évaluation présente un point de vue constructif sur la façon dont l'Organisation pourrait encore renforcer ses opérations décentralisées dans la région Europe et Asie centrale, auquel la Direction souscrit. Si la Direction accepte les principales conclusions et recommandations de l'évaluation, la mise en œuvre de celles-ci sera tributaire des changements transformationnels en cours,

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

et notamment du Cadre stratégique révisé et des nouveaux Plan à moyen terme et Programme de travail et budget à partir de 2014.

6. L'évaluation a confirmé que l'Organisation avait ces dernières années déployé des efforts en vue de mieux soutenir ses États Membres dans la région, notamment la création de SEC, l'augmentation des ressources du Programme ordinaire pour tous les bureaux décentralisés de la région et le recours au Programme de coopération technique pour compenser le manque de financements volontaires des activités de la FAO dans certains pays. Cependant, l'équipe d'évaluation conclut que le processus de décentralisation est un travail en cours et mesure bien la complexité de l'environnement de la région, caractérisée par l'extraordinaire diversité des pays qui la composent, en termes de sécurité alimentaire, de pauvreté rurale et de situation économique. Et le tableau est encore compliqué par la présence de pays en transition, plaçant la FAO face à un «objectif mobile». L'évaluation a reconnu le bon travail entamé début 2012 avec le processus de changement transformationnel. Cependant, le Programme de travail est tributaire des ressources limitées disponibles au niveau des pays – la région est seulement en train de créer deux Représentations à part entière, les autres pays bénéficiant des services d'Assistants du Représentant de la FAO ou de correspondants nationaux. Par ailleurs, la politique de décentralisation n'a été adoptée qu'à la cent quarante-quatrième session du Conseil, alors que l'évaluation venait juste de commencer.¹

7. La Direction estime que ces conclusions confirment la pertinence de la politique de décentralisation récemment adoptée par la FAO et les trois grands piliers de cette politique: i) une meilleure définition des priorités, ii) l'amélioration des performances du réseau des bureaux décentralisés et iii) un modèle intégré d'exécution du programme (c'est-à-dire l'intégration des programmes d'intervention d'urgence et des programmes de développement).

8. La Direction se félicite du fait que l'évaluation ait dûment tenu compte des actions entreprises jusqu'à présent par l'Organisation et qu'elle ait approuvé les mesures dont la mise en œuvre est en cours, notamment la décentralisation du contrôle du réseau des Représentations de la FAO, le Programme de coopération technique, la délégation accrue de pouvoirs administratifs, l'élaboration d'un cadre pour les priorités régionales et des cadres de programmation par pays ainsi que l'allocation de ressources supplémentaires aux bureaux sous-régionaux et aux bureaux de pays.

C. Problèmes de mise en œuvre

9. Le suivi de cette évaluation nécessitera l'adoption de mesures à trois niveaux: a) nombre des recommandations devront être prises en compte par le bureau régional, le bureau sous-régional et les bureaux de pays de la région, en collaboration avec des unités du Siège; b) la mise en œuvre de certaines des recommandations est subordonnée à la création d'un environnement organisationnel favorable à la décentralisation au moyen de changements transformationnels; et c) les États Membres de la région devront guider l'Organisation sur les questions de gouvernance qui restent ouvertes et nécessitent que l'on y prête attention, par exemple les rôles de la Conférence régionale pour l'Europe, de la Commission européenne d'agriculture et du Groupe régional Europe, les relations entre ces organes et la préparation de leurs ordres du jour et réunions respectifs.

10. Les mesures concernant le niveau régional, y compris celles devant être prises en consultation avec des unités du Siège, devront l'être à l'horizon 2013, sous réserve, dans certains cas, de la disponibilité de ressources supplémentaires. Les mesures concernant la gouvernance doivent être débattues par les États Membres de la région, qui prendront les décisions en dernier ressort, le cas échéant avec l'appui et l'avis de la FAO.

11. Il est évident que le réseau des bureaux de pays n'est à ce jour pas assez dense dans la région, l'Organisation recourant à des moyens non optimaux pour établir sa présence au niveau des pays, comme le système de correspondants nationaux. L'inadéquation de ce système est un fait, mais il n'y a pour l'heure pas de meilleure option. Toute extension de la couverture nationale dans la région Europe et Asie centrale nécessiterait l'allocation de ressources supplémentaires. Des négociations sont en

¹ CL 144/REP, paragraphes 17 à 22.

cours avec certains États Membres à revenu intermédiaire sur l'établissement de la présence de la FAO, compte tenu des contributions que le pays hôte doit nécessairement apporter.

12. La recommandation n° 4 traite des accords de siège et insiste fortement sur le fait qu'un accord de base standard doit avoir été conclu avant toute opération de la FAO dans un pays donné. Il est clair que la FAO est favorable à ce type d'accord, qu'elle considère comme la meilleure solution pour garantir les privilèges et immunités du personnel et sauvegarder les opérations. C'est en définitive à chaque État Membre, à titre individuel, qu'il revient de conclure des accords de ce type. Cette évaluation encourage cependant la Direction à poursuivre la revue progressive des accords de siège, en partant du principe que les États Membres permettront également la conclusion d'accords standard lorsque c'est possible.

D. Mesures de suivi proposées

13. La Direction estime que le succès dans la mise en œuvre des recommandations formulées par cette évaluation passera par une synergie avec les processus de changements transformationnels et par la volonté et l'engagement des États Membres à faire de leur collaboration avec la FAO une priorité. Nombre des recommandations formulées dans l'évaluation sont interdépendantes et ne peuvent être mises en œuvre que de manière intégrée (par exemple une présence accrue au niveau des pays, une délégation de pouvoirs plus poussée dans un environnement plus décentralisé). La Direction a dès lors à cœur d'apporter les changements qui déboucheront sur des programmes FAO plus concentrés et sur un réseau de bureaux décentralisés plus performant, dans lequel les programmes d'urgence et les programmes de développement seront menés en synergie et de façon complémentaire.

14. Compte tenu de ce qui précède, la Direction propose l'approche ci-après en vue du suivi de cette évaluation:

- a) des mesures à court terme issues des décisions approuvées des organes directeurs et qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre du PTB 2012-13, comme pourvoir le poste de spécialiste régional des questions de parité hommes-femmes au sein de REU, approfondir la délégation des pouvoirs pour les Représentants de la FAO et chercher une solution viable pour remplacer le système de correspondants nationaux (la liste complète des mesures proposées figure dans le tableau de réponse ci-après);
- b) des mesures à plus long terme portant sur les questions de gouvernance (par exemple trouver une solution plus efficace et économiquement plus rationnelle pour remplacer le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural), qui seront soumises à la Conférence régionale en 2014.

15. La Direction estime que les recommandations de cette évaluation constituent une bonne base pour s'accorder sur un programme de changements pour les activités menées par la FAO dans la région Europe et Asie centrale. Un tel programme ne pourra être mis en œuvre avec fruit que s'il est largement compris et soutenu par les États Membres de la FAO dans la région. Il est dès lors suggéré que les progrès réalisés soient examinés par la Conférence régionale pour l'Europe début 2014, de façon à ce que les pays concernés restent pleinement informés et puissent donner leur avis sur le processus de changement.

Tableau de réponse de la Direction à l'évaluation du Bureau régional et du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et commentaire sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
<p>Recommandation n° 1: À la FAO et à REU, sur le système de gouvernance pour la région Europe et Asie centrale</p> <p>REU, en sa qualité de Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Commission européenne d'agriculture, devrait, en collaboration avec les États Membres, finaliser le Règlement intérieur de la Conférence, devant être soumis à la vingt-neuvième session de celle-ci, en 2014, conformément aux suggestions présentées plus haut;</p> <p>Indépendamment du contenu du Règlement intérieur, il conviendrait de mettre en place les éléments suivants:</p> <p>a) l'examen des rapports récapitulatifs des commissions techniques régionales devrait devenir un point permanent de l'ordre du jour de la Conférence régionale pour l'Europe;</p> <p>b) le Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe devrait jouer un rôle plus important dans la définition des priorités pour la région et ses sous-régions.</p>	<p>Acceptée. Les questions de gouvernance relèvent de la compétence des États Membres de la région, qui bénéficient de l'appui du Secrétariat. Le Groupe régional Europe a déjà lancé un débat sur ce thème, que le Secrétariat pourra appuyer le cas échéant.</p>	<p>Transmettre ces questions au Groupe régional Europe et à la Commission européenne d'agriculture.</p>	<p>REU/Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture/Groupe régional Europe</p>	<p>Avril 2014 au plus tard</p>	<p>N</p>

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et commentaire sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
<p>Recommandation n° 2: À REU, à SEC et à ESW, sur la défense de la parité hommes-femmes dans le système de gouvernance pour la région Europe et Asie centrale</p> <p>REU, SEC et ESW, sur la base d'une analyse poussée des informations disponibles et d'un dialogue plus approfondi avec toutes les parties concernées, devraient préparer une proposition sur la façon la plus économiquement rationnelle de garantir l'intégration des questions de parité hommes-femmes et d'inclusion sociale dans les activités menées par la FAO dans la région, proposition qui serait soumise à la Conférence régionale pour l'Europe en 2014.</p> <p>Indépendamment du contenu de la proposition, l'examen des progrès réalisés dans l'intégration des questions de parité hommes-femmes et d'inclusion sociale dans les activités menées par la FAO dans la région devrait devenir un point permanent à l'ordre du jour de la Conférence régionale pour l'Europe.</p>	<p>Acceptée. Il est évident qu'il faudrait commencer à intégrer les questions d'inclusion sociale, en plus des questions de parité hommes-femmes, dans les activités menées dans la région. Il sera proposé aux États Membres de faire du thème «parité hommes-femmes et inclusion sociale en milieu rural» un point permanent de l'ordre du jour de la Conférence régionale pour l'Europe.</p>	<p>Faire une proposition à la session de 2014 de la Conférence régionale pour l'Europe sur la façon la plus efficace et la plus économiquement rationnelle de remplacer le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural par un autre mécanisme plus efficace afin de garantir l'intégration pleine et entière des questions de parité hommes-femmes dans les activités menées par la FAO dans la région. Pourvoir le poste de spécialiste régional des questions de parité hommes-femmes.</p>	<p>REU</p>	<p>Avril 2014 au plus tard</p>	<p>N</p>

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et commentaire sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
<p>Recommandation n° 3: À la FAO, sur sa présence au niveau national en Europe et en Asie centrale</p> <p>L'équipe d'évaluation formule les recommandations suivantes:</p> <p>a) Il faudrait nommer un Représentant de la FAO non résident à accréditation multiple pour l'Arménie et la Géorgie; il faudrait déléguer aux Assistants du Représentant de la FAO, au niveau des pays, assez de pouvoirs pour qu'ils puissent gérer l'ensemble du programme, représenter la FAO au sein de l'ONU et prendre des décisions ou faciliter un processus décisionnel rapide.</p> <p>b) Il faudrait nommer un Représentant de la FAO non résident à accréditation multiple pour l'Albanie et la République de Moldova, selon l'une des modalités proposées plus haut.</p> <p>c) Dans la région, le système de correspondants nationaux devrait être supprimé et la FAO devrait s'abstenir de toute activité opérationnelle au niveau national dans les pays où elle ne dispose pas, au moins, d'un Assistant du Représentant dans le cadre d'une Représentation à accréditation multiple ou d'un fonctionnaire expérimenté installé dans les bureaux du Coordonnateur résident des Nations Unies.</p> <p>d) Les postes prévus de spécialiste des programmes et de spécialiste des partenariats au niveau national peuvent être efficaces si les titulaires ont un niveau hiérarchique approprié (P4 au minimum).</p>	<p>a) et b) acceptées. Le Représentant régional adjoint (REU) est, depuis novembre 2012, le Représentant de la FAO non résident en Géorgie, en Arménie et en République de Moldova; ses assistants sont des fonctionnaires de REU de niveau P5/P4. La Direction est d'accord sur le principe que les dispositions en matière de couverture au niveau national proposées par l'évaluation amélioreraient la capacité d'exécution de la FAO dans les pays concernés. Toutefois, les contraintes auxquelles nous faisons face en termes de ressources rendent difficile la mise en œuvre de ces mesures. Dans toute la mesure possible, les Assistants du Représentant de la FAO se verront déléguer davantage de pouvoirs en vue d'accélérer la prise de décisions.</p>	<p>a) Passer en revue les délégations de pouvoirs aux Assistants du Représentant de la FAO avec CSF et OHR afin qu'ils aient assez de pouvoirs pour mettre en œuvre les programmes dans les pays.</p>	REU/OSD/ CSF/OHR/CSP	Fin 2013	N O O O N
		<p>b) Créer un poste de Spécialiste des programmes pour l'Albanie et le pourvoir.</p>			
		<p>c) acceptée partiellement. Le système de correspondants nationaux pourra être modifié seulement lorsque des dispositions plus appropriées pourront être prises, ce qui nécessite des ressources. Si la FAO cessait toutes ses opérations dans les pays où elle ne dispose pas d'une présence minimale de son personnel, les activités nationales se limiteraient aux pays suivants: Turquie, Géorgie, Arménie,</p>	<p>c) Chercher des solutions viables pour remplacer le système de correspondants nationaux.</p>		

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et commentaire sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
e) Le titulaire du nouveau poste de spécialiste des partenariats au sein de REU devrait travailler en coordination étroite avec LOB, afin d'appuyer l'établissement d'un partenariat plus fort entre REU et les institutions de l'UE pour l'Europe et l'Asie centrale.	Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizistan, Moldova et Albanie (après la titularisation de l'Assistant du Représentant de la FAO). Les opérations en Bosnie, en Serbie, en Croatie, en Ukraine, en Macédoine et en Russie devraient être annulées et aucune opération ne serait approuvée pour le Turkménistan.				
	d) acceptée. Des négociations sont en cours avec les pays concernés sur les dispositions nécessaires en matière de répartition des coûts.	d) Suivi avec OSD et OCP.			
	e) acceptée.	e) Pourvoir le poste.			

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et commentaire sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
<p>Recommandation n° 4: À LEG, à OSD, à REU et à SEC, sur les accords de siège</p> <p>L'équipe d'évaluation recommande qu'il soit procédé à l'examen de l'accréditation de la FAO dans tous les pays d'Europe et d'Asie centrale dans lesquels l'Organisation mène des opérations sur le terrain, afin de s'assurer que l'Organisation puisse bénéficier des immunités et privilèges utiles. Ce faisant, la FAO devrait tenir compte de l'expérience des autres organisations des Nations Unies dans chaque cas spécifique et s'abstenir de toute activité dans un pays si l'accord de base standard ou un accord équivalent n'a pas été signé avec le gouvernement.</p>	<p>Acceptée partiellement. La possibilité de bénéficier d'un régime complet de privilèges et immunités au moyen d'accords de base standard dépend principalement des États Membres, pas de la FAO. En Europe et en Asie centrale, la FAO et d'autres institutions spécialisées ont eu du mal à négocier des accords de base standard acceptables avec certains États Membres. Dans certains cas, des États Membres de la région ont refusé d'appliquer à la FAO et à d'autres institutions les accords de base standard qui avaient été conclus avec l'ONU. De manière générale, les États Membres sont aujourd'hui moins enclins à accorder ce genre de privilèges, ce qui nuit à certaines activités. C'est également le cas pour l'ONU, malgré le fait que celle-ci ait un poids plus important dans les négociations. La FAO pourrait toujours poursuivre l'objectif général de conclusion d'accords de base standard, pour autant qu'elle se montre sélective. Dans le cadre de cette sélectivité nécessaire, il conviendrait de tenir compte de critères tels que l'importance, l'ampleur et la nature des activités de la FAO ainsi que les points de vue des pays hôtes concernés.</p>	<p>Lorsque les arrangements existants ne sont pas adéquats et après une approche sélective, la FAO pourrait chercher à négocier des accords de base standard. Une autre solution consisterait à conclure des accords de projet adéquats offrant les garanties requises.</p>	OSD/REU/LEG	2013	O

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et commentaire sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
<p>Recommandation n° 5: À CSH/OHR, à REU, à SEC et à SSC, sur la section 375 du Manuel et les conditions contractuelles pour les ressources humaines hors personnel</p> <p>CSH, REU, SEC et SSC devraient entreprendre une analyse complète de la qualité du système de dispositions contractuelles pour les ressources humaines hors personnel, en général et tel qu'il est appliqué dans les bureaux de pays de la région, en vue d'analyser les conditions et les procédures et d'améliorer la qualité des informations et de la communication. Cette approche devrait contribuer à une revue d'ensemble du statut «personnel national de projet», et notamment de sa couverture par la section 375 du Manuel.</p>	<p>Acceptée. Si la FAO suit généralement les normes de la CFPI s'agissant des dispositions contractuelles pour les ressources humaines hors personnel, certaines organisations des Nations Unies travaillent de manière plus flexible, en particulier concernant le personnel national de projet. Par exemple, l'obligation que la FAO impose à tout membre du personnel national de projet, à l'issue d'un projet, de ne plus être au service de l'Organisation pendant au moins six mois avant de pouvoir éventuellement participer à un autre projet n'est pas imposée par plusieurs autres institutions.</p>	<p>Revoir les arrangements contractuels en vue d'une plus grande flexibilité. Mettre à jour les descriptions de toutes les fonctions dans la région. Créer des modules de formation pour renforcer les capacités du personnel des bureaux décentralisés dans les domaines de l'administration et de la gestion des bureaux et du personnel.</p>	OHR en collaboration avec LEG, OSD et les bureaux décentralisés	2013	N
<p>Recommandation n° 6: À CSH/OHR, à LEG, à OSD, à REU et à SEC, sur la délégation de pouvoirs</p> <p>La FAO devrait revoir, dans la région Europe et Asie centrale, son système de délégation de pouvoirs vers les pays où elle ne dispose pas d'une Représentation à part entière. Il conviendrait notamment de faire ce qui suit:</p> <p>a) revoir le cadre de référence, les rôles et les responsabilités pour permettre au personnel national d'exploiter pleinement le potentiel du SMGR, sous la supervision adéquate du Représentant de la FAO à accréditation multiple;</p> <p>b) permettre au personnel présent au niveau national, au moyen de modules de</p>	<p>Acceptée partiellement. Pour des raisons fiduciaires, l'Organisation peut déléguer des pouvoirs financiers uniquement dans les cas où il existe une véritable séparation des fonctions et d'autres contrôles administratifs minimaux. La Direction étudie la faisabilité d'une délégation plus poussée des responsabilités administratives aux fonctionnaires du cadre organique recrutés sur le plan national, notamment dans le contexte du nouveau SMGR.</p>	<p>Revoir la délégation des pouvoirs financiers aux fonctionnaires nationaux et élaborer une politique.</p>	CSF/CSP	2013	O (formation)

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et commentaire sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
renforcement des capacités, d'utiliser le SMGR sans risque; c) veiller à ce que les remboursements SAO soient effectués au niveau organisationnel le plus proche de celui où le programme de terrain est effectivement mis en œuvre; d) ouvrir des régies d'avances, pour permettre aux bureaux d'assumer des fonctions financières/opérationnelles. Le personnel de la FAO, recruté au niveau adéquat, national ou international, devrait avoir tous pouvoirs pour gérer ces instruments. Le système actuel, impliquant l'utilisation d'espèces, devrait être supprimé, sauf pour les urgences avérées.					
<p>Recommandation n° 7: À la FAO et à REU, sur l'utilisation de la langue russe</p> <p>En vue d'améliorer la qualité de son travail technique et la diffusion de ses produits normatifs, la FAO devrait:</p> <p>a) lors du recrutement, donner la priorité aux personnes possédant les meilleures compétences techniques dans les pays, principalement en Asie centrale, où le russe, plutôt que l'anglais, est la langue de travail de la FAO, et investir dans la traduction des rapports et des formulaires administratifs. La maîtrise du russe devrait être considérée comme un atout lors de la sélection du personnel international devant travailler dans ces pays;</p> <p>b) investir dans la traduction en russe des publications et des autres produits normatifs.</p>	<p>a) acceptée partiellement. La compétence technique est toujours le critère le plus important lors de la sélection. La connaissance du russe est une compétence très appréciée, mais les titulaires des postes doivent également avoir une connaissance pratique de l'anglais, pour favoriser la mobilité internationale au sein de l'Organisation.</p> <p>b) acceptée.</p>	<p>Veiller à ce qu'il soit donné davantage d'importance à la langue russe dans la sélection du personnel pour la région. Cibler les sources et désigner les bons candidats disposant des meilleures compétences techniques et des compétences linguistiques requises.</p> <p>Compléter la liste des documents disponibles en russe.</p>	REU/CSP	En cours	O (traduction)

Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, acceptée partiellement ou rejetée et commentaire sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
<p>Recommandation n° 8: À la FAO, sur le renforcement de l'approche «FAO unie»</p> <p>La FAO, REU et SEC devraient investir dans le renforcement des liens, de la communication et de la coordination entre les départements techniques et le personnel des bureaux décentralisés. Cet objectif pourrait être atteint notamment par les moyens suivants:</p> <p>a) La tenue, chaque année, de réunions pour le personnel de la FAO, à l'image des Journées de la terre et de l'eau organisées au sein de la Division des terres et des eaux, afin de préserver et de renforcer les liens techniques entre les fonctionnaires en poste dans les bureaux décentralisés et ceux en poste au Siège.</p> <p>b) Des superviseurs communs entre le Siège et les bureaux décentralisés dans l'accord PEMS de tous les fonctionnaires techniques en poste dans les bureaux décentralisés.</p> <p>c) Des superviseurs communs entre le Siège et les bureaux décentralisés dans l'accord PEMS de tous les fonctionnaires techniques en poste au Siège travaillant beaucoup dans la région.</p> <p>d) La création d'une plateforme de communication et de partage des informations dans tous les départements techniques, sur le modèle d'AGP.</p> <p>e) L'instauration d'une période d'intégration d'au moins un mois, au Siège, pour tous les fonctionnaires techniques nouvellement recrutés dans un quelconque bureau décentralisé de la région.</p>	<p>a), d) et e) acceptées. La Direction passe actuellement en revue les réseaux existants et va instaurer des réseaux techniques avec le dispositif interne de gouvernance révisé pour le Cadre stratégique révisé et le PMT 2014-2017.</p>	Mettre en œuvre la politique pour les réseaux techniques.	Départements techniques/OSD/CSP	En cours	N
	<p>b) et c) acceptées partiellement. Chaque fonctionnaire ne devrait avoir qu'un seul superviseur, sous peine sinon de fragmenter la responsabilisation. Il est suggéré que les fonctionnaires techniques des bureaux décentralisés intègrent dans leur PEMS leurs pairs établis au Siège en tant qu'évaluateurs multiples, et vice-versa.</p>	Encourager les fonctionnaires techniques des bureaux décentralisés à toujours intégrer dans leur PEMS un fonctionnaire de la division technique mère en tant qu'évaluateur multiple.			